



L'an deux mille quatorze et le trois juin

A la salle polyvalente de Cailly, à dix-huit heures, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST	Présent	Jean-Jacques BOUTET	Présent
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	Excusée		
	Vincent DECORDE	Excusé		
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER	Excusé	Eric CHIVOT	Présent
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Présent	Eliane COEFFIER	Excusée
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE	absent	Delphine DURAME	absente
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU	Présent	Fabienne VERHAEGHE	Présent
Bosc Edeline	Denis LEMOUCHER	Présent	Jean-Pierre HOUEL	présent
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER	Présent		
	Dominique ALIX	Présent		
Buchy	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	Présente		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	présente		
Cailly	Léon LEVASSEUR	Présent		
	Michel FAUVEL	excusé	pouvoir à M. LEVASSEUR	
Catenay	Norbert CAJOT	Présent		

	Chantal DONCKELE	Présente		
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER	Présent	Dominique HOUEL	Excusé
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY	excusé	Jacques AMEDEE	Présent
Héronnelles	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	présent
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
Longuerue	Corinne JOUTEL	présente	Joël FORTIER	présent
Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT	Présent		
	Annick LANGLOIS	Présente		
	François CAPET	Présent		
Pierreval	Paul GREVET	Présent	Thierry AUVRAY	Présent
Rebets	Bernard CORBILLON	Présent	Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD	absent		
	Patrice NION	Présent		
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	présent
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL	Présent		
	Ansbert LECOQ	Présent		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	Présent
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS	présent	Christelle SCHOEGEL	absente
Vieux Manoir	Pierre PALENNE	Présent		
	Fabrice OTERO	Présent		
Yquebeuf	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	excusé

Assistaient :

Marie-Gabrielle ANDRICQ, Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles,
Julie DUBOIS, Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles
Hélène LIMARE, Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles,
Céline MARECHAL, Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles,

M. CHAUVET Président ouvre la séance.

Il souligne la présence de nombreux élus aux visites programmées au début de cette soirée et les en remercie vivement. Il propose qu'une prochaine visite des bureaux du siège administratif soit effectuée début juillet qui permettrait de rencontrer le personnel de la CCME.

1. Nomination du secrétaire de séance

Monsieur NION Patrice.

Demande à l'assistance de l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour pour le recrutement d'un Maître d'œuvre pour l'extension de la Zone d'activités.

2. Validation du PV du 17 avril 2014

M. Chauvet demande l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 avril 2014 ;

A l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire approuve le compte rendu de cette séance.

3. Présentation des compétences de la CCME - Information

Présentation d'un power-point :

la zone d'activités du Moulin d'Ecalles : nous entrons dans la phase de dépôt du permis d'aménager et prévoyons une prochaine rencontre avec 76 expansion.

La Maison de l'Emploi : Sommes-nous satisfaits de son activité ? Est-ce qu'elle correspond à la demande ? Les élus préconisent de voir avec d'autres collectivités comment cela fonctionne et quelles missions lui donner. Il faut trouver l'équilibre entre l'offre et la demande, faire le lien avec la zone d'activités ; actuellement non adéquation entre les demandeurs et l'offre – sujet difficile à traiter.

A compter de 19 h40, M. OTERO vice-président fait les portraits des élus dans l'ordre du placement autour de la table de réunion pour les identifier plus facilement ensuite.

Pendant ce temps, le Président présente les diverses compétences en l'absence du 1^{er} vice-président B. LEGER.

La voirie : prise de compétence fin 1999 pour un premier programme en 2000.

La communication : le site internet à réviser – le journal communautaire reste en tant que support papier et ne présente pas de différence entre les habitants ; avant il était édité en juin, on verra pour le sortir plutôt en septembre.

L'étude prospective devra être prête pour le futur budget 2015 ; le Trésorier Général ainsi que certains agents partent de la DRFIP au 1^{er} septembre et nous ne connaissons pas encore les remplaçants s'il y a, d'où la question de prendre un cabinet complémentaire pour la prospective financière.

L'urbanisme : Réunion prévue le 23 juin sur l'autorisation du droit des sols (ADS).

Schéma de mutualisation : Discussion avec les communautés de communes voisines pour connaître leur position.

Aménagement de l'espace : Les commissions n'ont pas le pouvoir de décision mais la décision est ici en conseil communautaire ; Nous allons étudier comment se répartir les tâches et les textes à venir vous seront transmis. Nous sommes proches de la CREA, entre la CC des Portes Nord Ouest et la CC de Martainville Epreville.

Le prochain bureau du Pays entre Seine et Bray aura lieu le 12 juin prochain et le comité syndical le 19 juin ; il y sera question de charte paysagère – contrat de pays à renouveler – le SCOT.

Arrivée de M. SAGOT de Morgny la Pommeraye

Le tourisme : M. De Lamaze annonce 100 kms de chemins de randonnée sur la CCME Les hébergeurs sont au nombre de 19 ; beaucoup perçoivent et paient la taxe de séjour. Il faudrait les réunir pour améliorer le tourisme de notre communauté de communes ; il reste à décider des orientations. Le territoire possède 2 offices de

tourisme à Clères et à Ry avec qui nous avons signé une même convention avec chacun et qui laisse présager que c'est la participation à l'office qui décide de ce que nous devons lever comme impôt : à revoir.

Le Très Haut Débit : Le vice-Président M. De Lamaze précise qu'à Paris, la Société ORANGE permet d'obtenir le THD pour 29 € par mois ; ceci est utile pour le travail à domicile et pour les entreprises mais à quel coût sur notre territoire. Le Président précise qu'il pourrait y avoir fusion entre Orange et Bouygues et rappelle que cette question sera abordée lors des futures réunions du Pays.

L'Agence d'Urbanisme : Le Président fait remarquer qu'il n'est pas possible d'avoir des dépenses en constante augmentation et précise que la CREA pense la même chose.

Il se prépare des transferts obligatoires avant le 30 juin 2016 dans un projet de loi :
Création d'office de tourisme communautaire ? Aire d'accueil des gens du voyage et gestion de maison des services au public ?

Le Président précise qu'un courrier est en cours pour la taxe de séjour ; il faut créer un lien avec les hébergeurs ; ce premier courrier appelle la taxe mais un contact avec eux reste à venir. A sa demande s'il y a des questions, aucune question ne fut posée.

Collecte Ordures Ménagères. Le vice-Président JP. CARPENTIER présente la compétence en précisant une collecte sur l'ensemble des communes et 2 pour Buchy. En 2011 la collectivité a acquis 3 camions : 2 avec bennes et 1 avec grue ampli roll pour collecter les points d'apport volontaire. La collecte effectuée est déposée au quai de transfert de Bosc Guérard puis ensuite évacuée vers le SMEDAR ; en ce qui concerne le quai de transfert, le coût du transport est mutualisé par le SMEDAR c'est-à-dire que les camions de ROUEN paient le même prix que nous. Le but étant de diminuer les tonnages. Le financement des Ordures Ménagères provient de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et aussi des redevances spéciales mises en place pour les artisans et les collectivités.

Départ de François CAPET, titulaire de Morgny la Pommeraye à 20 h 20.

La fourrière animale reste sous la responsabilité du Maire de chaque commune lorsqu'il s'agit de venir déposer un chien ; nous rappelons qu'elle n'est pas équipée pour recevoir des chats.

L'Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles (EMME) : la communauté de communes a choisi de subventionner une association dont elle abonde le budget à hauteur de 55 000 €.

Le Ludisports : dispositif subventionné par le département ; encadré par un référent dans chaque commune ; les séances sont dispensés par des intervenants de l'association Profession Sport au coût de 10 € de l'heure.

L'assemblée n'émet aucune question.

Le Président fait remarquer que le budget OM fonctionne en autonomie cette année ce qui est une bonne chose. En ce qui concerne l'EMME, la CCME a pris l'initiative de la répartir sur le territoire et les communes prêtent gracieusement un local et c'est l'association qui gère les professeurs (planning, salaires, ...).

4. Transfert des pouvoirs de police des Maires vers le Président - Information

En fonction des compétences détenues par la communauté, la loi organise le transfert automatique des pouvoirs de police des maires au président en matière d'assainissement, **de collecte des déchets**, de stationnement des gens du voyage, de circulation et de stationnement sur voirie, de délivrance des autorisations de stationnement aux taxis, ainsi qu'en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Les maires doivent se prononcer sur ces transferts dans les six mois qui suivent la date de l'élection du président ; à l'issue de ce délai et à défaut de s'y être opposé, le transfert est effectif.

Si un ou plusieurs maires s'y sont opposés, il est alors mis fin au transfert pour les communes concernées.

Le président peut renoncer à exercer le pouvoir de police dans les six mois à compter de la date de la première notification d'opposition.

Après avoir identifié les domaines de compétences entraînant les transferts de pouvoirs de police, il est conseillé d'informer et d'organiser une coordination avec les maires sur ce sujet.

Date limite pour ne pas opérer le transfert : 17 octobre 2014

Proposition : envoi d'un courrier informatif aux communes sollicitant leur avis.

Le bureau demande aux maires de se prononcer avant le 30 juin 2014 s'il refuse ou non le transfert. Il convient de prêter attention à tout transfert vers la CCME ; ceci ne nécessite pas de délibération mais seulement un arrêté.

5. Décisions prises en Bureau - Information

a. Le renouvellement des conventions

Le conseil communautaire avait décidé en 2013 d'établir les conventions avec ses différents partenaires sur une année, avec un mode de reconduction expresse, afin de se mettre en adéquation avec le calendrier budgétaire.

i. OTSI des 3 Vallées et OTSI de Clères

Le Bureau a délibéré à l'unanimité sur le renouvellement de ces conventions, dans les mêmes termes, pour une durée d'un an avec effet rétroactif d'avril 2014 à mars 2015

ii. Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles

Le Bureau a délibéré à l'unanimité sur le renouvellement de la convention, dans les mêmes termes, pour une durée d'un an à compter de juillet 2014.

b. L'attribution des marchés du programme voirie – Fonctionnement

- Un marché, en procédure adaptée, a été lancé pour la réalisation de travaux en PATA sur diverses voies Communautaires situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles. Il a été procédé à l'ouverture des plis le 18 avril 2014. Marché estimé à 68 796 €

Quatre entreprises ont proposé une offre.

Entreprises	Offre TTC
EBTP	73 255,00 € TTC
COLAS / DEVAUX	57 036,00 € TTC
RAMERY	65 856,10 € TTC
VIAFRANCE	77 616,00 € TTC

Le Bureau, à l'unanimité, a retenu le prestataire COLAS/DEVAUX, et autorisé M. le Président à signer le marché.

- Un marché, en procédure adaptée, a été lancé pour la réalisation de travaux d'Enduits gravillonnés sur diverses voies Communautaires situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles. Il a été procédé à l'ouverture des plis le 18 avril 2014. Marché estimé à 54 031,20 € TTC.

Quatre entreprises ont proposé une offre.

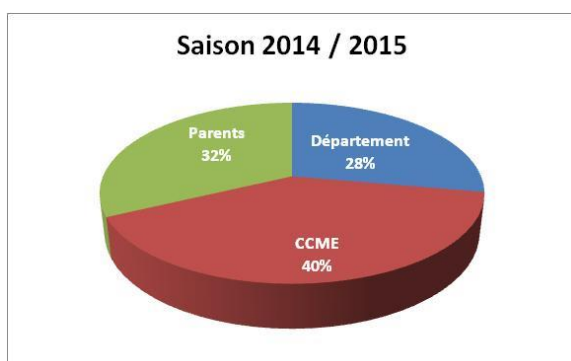
Entreprises	Offre TTC
EBTP	48 053,28 € TTC
COLAS / ROUEN	45 417,96 € TTC
RAMERY	47 133,60 € TTC
EUROVIA	50 457,60 € TTC

Le Bureau, à l'unanimité, a retenu le prestataire COLAS Rouen, et autorisé M. le Président à signer le marché.

6. Reconduction du dispositif Ludisports sur la saison 2014/2015 – Délibération 2014-06-48

Le budget prévisionnel pour la saison 2014/2015 est estimé à 26 500 € (25 000 € en 2013/2014) avec une participation de :

- 7 360 € du Département (10 €/heure/intervenant sur un montant/h de 38-40 € environ),
- 8 500 € des familles (25 €/an, 340 enfants estimés en réinscription),
- soit un coût de revient de 10 640 € pour la CCME.



Mme Maréchal présente le projet Ludisports avec quelques modifications liées à la réforme du rythme scolaire et précise que toute chose adossée au département sera fait en fonction de la réforme.

A l'unanimité des membres présents le conseil de communauté décide de reconduire le dispositif Ludisports pour l'année 2014/2015, autorise le Président à signer la convention avec les prestataires et à demander la subvention du département.

7. Délégués à l'Agence d'urbanisme de Rouen – Délibération 2014-06-49

Une délibération nommant 3 délégués à l'Agence d'urbanisme a été prise le 30 avril dernier. Monsieur Chauvet, Monsieur de Lamaze et Monsieur Otéro ont été désignés. L'agence nous a signalé que le nombre de délégués était de 2 et non de 3.

Monsieur Otéro a signifié au Bureau qu'il acceptait de ne pas siéger à l'agence.

A l'unanimité des membres présents, le conseil accepte le retrait de candidature de M. Otero et valide la désignation de M. Chauvet et de M. De Lamaze comme délégués à l'agence d'urbanisme.

8. Société SVP – Signature d'un contrat de prestation – délibération 2014-06-50

La société SVP nous propose une offre permettant à la CCME mais aussi à ses communes de bénéficier de prestations de conseil et d'accompagnement technique et juridique sur divers domaines.

Voir plaquette

Le principe : possibilité de poser des questions de façon illimitée à des experts ; l'option proposée est une réponse orale. Si cela s'avère nécessaire et moyennant un surcoût, il est possible d'obtenir une réponse écrite.

Engagement sur un an pour un montant de 280 € HT / mois

A l'unanimité des membres présents le conseil de communauté autorise le Président à signer le contrat avec la société SVP sur les bases prévues.

9. Extension du Parc d'activités du Moulin d'Ecalles : autorisation de lancer une mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le recrutement d'un maître d'œuvre – Délibération 2014-06-51

Les travaux préalables étant terminés (archéologie et levée des indices de cavités), le permis d'aménager va être déposé courant juin. Dans le même temps, il est nécessaire de recruter la maîtrise d'œuvre qui va élaborer la programmation des travaux. Pour ce faire, la CCME envisage le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage nous accompagnant dans la rédaction du cahier des charges du marché et dans l'analyse des offres.

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté décide le recrutement d'un cabinet de Maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage et autorise le Président à lancer et à signer les marchés/ devis correspondants.

10. Prospective financière : autorisation pour recruter un cabinet pour la réalisation de la mission – Délibération 2014-06-52

Deux pistes sont étudiées : le recours aux services du trésor public et le recours à un cabinet spécialisé pour réaliser la mission de rétrospective – prospective financière. Afin de pouvoir mener les travaux dans les délais impartis, et si l'option cabinet est retenue,

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté autorise le Président à procéder au recrutement d'un cabinet d'études pour finaliser la prospective financière et à signer le marché ou devis correspondant.

11. Délibération sur la décision modificative du budget CTOM – Création de l'article 673 – Délibération 2014-06-53

Les budgets ayant été votés le 30 avril dernier, il convient de prendre une décision modificative afin de créer l'article 673 dans le chapitre 67 – charges exceptionnelles, sur le budget de collecte des Ordures Ménagères (CTOM) pour permettre la prise en charge d'un mandat, soit :

<u>67 – charges exceptionnelles</u>	
673 – titres annulés sur exercices antérieurs	+100
<u>011- charges à caractère général</u>	
61522 – entretien bâtiments	-100

Ce qui maintient la section de fonctionnement équilibrée à 1 248 863 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté autorise la décision modificative ci-dessus.

12. Questions diverses

Le Président informe de son souhait de marquer les 20 ans de la CCME.

La date retenue serait le **vendredi 14 novembre 2014**. Il imagine inviter en plus des délégués communautaires et les maires, les conseils municipaux actuels, les secrétaires de mairie, les personnels de la CCME et les anciens délégués communautaires.

M. De Lamaze propose des ateliers à thème en lien avec les commissions.

Mme LIMARE a pensé à un mini concert de l'EMME.

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté valide l'idée de marquer les 20 ans de la CCME et donne toute latitude au Président pour mener à bien cet évènement.

Dernier conseil communautaire pour Céline à qui nous souhaitons un bon congé de maternité à partir du 20 juin prochain.

Le Président informe d'un nouveau mandat qui s'ajoute aux siens : il est maintenant Président du Syndicat Départemental d'Energie qui regroupe 600 communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
Bosc Edeline	Denis LEMBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
Buchy	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
Cailly	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
Catenay	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY		Jacques AMEDEE	
Héronnelles	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
Longuerue	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
Pierreval	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
Rebets	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS		Christelle SCHOEGEL	
Vieux Manoir	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
Yquebeuf	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	